

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 2013  
COMITE DE QUARTIER « GRAU TAMARISSIERE »

**A - VIE QUOTIDIENNE ET SECURITE**

*Présentée par*

**Questions du comité de quartier**

**G01/05/13** : Place des muriers, hors saison, il serait souhaitable de **supprimer le sens interdit** sur le petit tronçon de la rue Jean Jaurès jusqu'à la rue des écoles.

**G02/05/13** : Bien que reconnue utile par vos services il y a plus de trois mois, **la réfection de la bordure du carrefour Abreuvoirs/Guiraudette** n'est pas réalisée à ce jour, et l'avaloir est à - 4cm du niveau.

**G03/05/13** : **Le désherbage chimique** des bas côtés ne les rend-ils pas plus friables, d'où une dégradation ? Pourrait-on faire un essai comparatif en laissant pousser l'herbe pour maintenir les cailloux ?

**G04/05/13** : **Le grand parking de Notre Dame**, face à la crèche, ne pourrait-il être exploité en période estivale ? Situé à 700 mètres de la mer, une navette passant par l'avenue de Saint Vincent, le chemin de la cossarde, le Lavandin jusqu'à la rue Beaulieu pourrait être envisagée ? Il faut penser à le nettoyer ?

**G05/05/13** : **Les grosses balayeuses ne nettoient que ce qui n'est pas sale**, c'est-à-dire la chaussée bien goudronnée. Le deuxième homme, le plus souvent assis à côté du chauffeur, pourrait peut-être, au râteau, enlever le plus gros des bordures devant la machine ?

**G06/05/13** : **Au n°7 chemin de fin de siècle**, la propriétaire nous a signalé une partie « alignée » à côté de la porte de son garage qui n'a pas été nettoyée. Peut-on y remédier ?

**G07/05/13** : Samedi 18 mai, **au n° 13 chemin de fin de siècle**, une grosse branche cassée par le vent violent est tombée sur la chaussée en se brisant. Poussée sur le côté je suppose par un automobiliste qui ne pouvait pas passer, je pensais téléphoner à la fin de ce grand week-end pour la faire enlever. Surprise, le mardi matin, l'Agglo ou la Ville avait fait le travail. BRAVO, mais à mon avis, ces arbres ont besoin d'un toilettage ?

**G08/05/13** : Que dire des **ralentisseurs** qui sont toujours aussi polluants et dérangeants.

**G09.05/13** : **Au carrefour chemin de Baluffe/Abreuvoirs**, en venant de la mer si l'on veut prendre le chemin des Abreuvoirs, l'angle devrait être bitumé pour faciliter l'accès.

**G10/05/13** : En venant de Béziers en accédant au rond point de l'Ephèbe, **la visibilité est nulle** pour les véhicules venant de vers Hyper U, à cause des haies non taillées.

**G11/05/13** : **Le chemin de la Chevrette, entre la route de Saint Vincent et la rue des jardins de la mer**, est bien endommagé : restes en creux de tranchées d'adduction d'eau, dénivelés importants créant d'importantes flaques d'eau, nombreux trous en formation. Il serait temps de prévoir sa réfection ?

**G12/05/13** : Il devient urgent de **créer une piste piétonne et cycliste reliant le Boulevard des Lucioles à la route de Guiraudette**, en passant par le rond-point de l'Ephèbe. Une réponse à cette question nous avait été faite en 2006, en indiquant que ces travaux pourraient s'effectuer avant la prochaine saison estivale.

**G13/05/13** : **Le dernier planning programme voirie** nous a été fourni en avril 2012. Peut-on en connaître la suite, afin d'être en mesure de savoir quelles réfections de chaussées sont programmées prochainement.

**G14/05/13** : **Il est urgent d'augmenter le nombre de supports à vélos** autour de la place des mûriers et à d'autres lieux du quartier où cela est possible.

Réponses :

**G0 1/05/2013: double sens rue Jean Jaures**

Il n'est pas envisageable de rétablir un double sens de circulation sur le secteur concerné, considérant la largeur de la voie qui ne correspond pas aux normes nécessaires à savoir une dimension de 5m50 minimum.

**G0 2/05/2013: carrefour Guiraudette / Abreuvoirs**

L'enrobé manquant au niveau du carrefour Guiraudette / Abreuvoirs a été réalisé. Mise à niveau avaloir au carrefour faite.

**G0 3/05/2013: désherbage**

Les désherbants mis en œuvre sur les accotements ne rendent pas particulièrement friables les secteurs concernés, sauf en cas de forte pente ce qui, à mon avis, est assez rare, voire inexistant. Il est évident que dans le cas où un accotement de chaussée est trop incliné, une information sera donnée aux agents chargés du désherbage afin que seule une opération de débroussaillage soit effectuée.

**G0 4/05/2013: parking Notre Dame**

Des instructions ont été données aux services afin qu'une finition en matière de débroussaillage soit faite.

En ce qui concerne la navette, il s'agissait dans le cadre du plan de circulation envisagé par la commune, d'une hypothèse de travail qui reste aujourd'hui d'actualité, mais qui n'est pas calée dans le temps.

**G0 5/05/2013: balayeuse**

Pas de réponse de la part de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**G0 6/05/2013: 7 chemin fin de siècle, roseaux**

Des instructions ont été données aux services afin que ce nettoyage soit effectué dans les meilleurs délais

**G0 7/05/2013: 13 chemin fin de siècle (arbres)**

Non répondu par le service des espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**G0 8/05/2013: ralentisseurs**

Comme déjà communiqué, la mise aux normes des ralentisseurs se fait progressivement. En ce qui concerne le Grau d'Agde, les plus « dangereux » ont déjà été modifiés le reste fera l'objet d'une programmation à venir.

**G0 9/05/2013: angle Baluffe / Abreuvoirs**

L'enrobé manquant sur ce carrefour sera ajouté afin de permettre une circulation en toute sécurité

**G010/05/2013: visibilité Rond Point de l'Ephèbe**

Les haies ont été rabattues sur le secteur du rond point de l'éphèbe le 7/08/2013 par le service espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin que la visibilité aux abords de ce giratoire soit satisfaisante.

**G0 11/05/2013 : entre st vincent et jardins de la mer**

Le chemin de la chevrette est prévu en réfection au mois de septembre, après le chemin de Janin.

**G0 12/05/2013: piste cyclable Lucioles /Guiraudette**

Une réflexion est en cours sur un projet global qui intègre le CG, Hyper U, et la création d'un giratoire après le pont comme celui de l'éphèbe. La piste cyclable sera intégrée à ce projet après arbitrage.

**G0 13/05/2013: planning travaux**

L'élaboration d'un planning définitif n'est pas prévu dans l'immédiat, il convient de vous référer au planning d'avril 2012 qui vous a déjà été transmis

**G0 14/05/2013:**

Un rack à vélos a été installé devant le magasin Spar avec certaines difficultés.

Pour autant, le changement de mobilier nous a permis de doubler la capacité de stationnement des deux roues sur ce secteur.

En ce qui concerne l'ajout de mobilier urbain sur le front de mer, une réflexion est en cours par le Bureau d'Etude voirie.

<b><u>Questions du comité de quartier</u></b>
---

**G01/07/13** : Les riverains du quai Méric demandent que les lauriers roses tiges, plantés le long de l'Hérault, depuis le Grau vers la Criée sur la droite, soient redressés, certains sont prêts à tomber. Prévoir de mettre des tuteurs pour certains ou de redresser les tuteurs en place pour d'autres. Serait-il possible par la même occasion de les traiter car ils sont envahis par les pucerons.

**G02/07/13** : A la sortie du chemin de la chevrette sur la route de Saint Vincent, des voitures stationnent longtemps des deux côtés, ce qui réduit sérieusement cette voie à double sens.

De plus, il serait souhaitable de supprimer le parking sur la route de Saint Vincent, à droite en sortant du chemin de la chevrette, qui gêne considérablement la vue en allant vers la mer.

**G03/07/13** : Le raccord entre le pont et la route sur la voie rapide en direction du rond point de l'Ephèbe, devient un véritable ralentisseur qu'il y aurait lieu de modifier.

**G04/07/13** : Ne pourrait-on utiliser des symboles marins pour les 4 rond-points de la route de Rochelongue qui accèdent à la mer : Le calamar, la méduse, le poulpe et l'hippocampe ? De tels symboles sur ces rond-points seraient de bons repaires, qui éviteraient de lire les petits panneaux qui les désignent. On pourrait faire de même pour d'autres rond-points en utilisant les poissons de la méditerranée.

**G05/07/13** : Le marché du lundi soir est mal placé, côté plage ?

**G06/07/13** : Le « Stop » placé sur l'avenue François Mas au débouché sur la route de Saint Vincent devrait être déplacé. Avec la terrasse du méditerranée les automobilistes sont obligés d'avancer sur la route de Saint Vincent avant de tourner. Il semble logique que les gens venant de la mer laissent passer ceux plus nombreux arrivant de l'avenue François Mas ? Cette proposition qui paraît pourtant logique a fait l'objet de plusieurs demandes.

**G07/07/13** : Faire respecter l'interdiction de stationner chemin du camping.

**G08/07/13** : Rétablir la voie douce chemin des Dunes, et interdire aux voitures de stationner.

**G09/07/13** : Existe-t-il un débouché piétonnier entre le chemin des Camarines et le chemin des Dunes ? Un marchand de pizzas bouche complètement cette voie, alors qu'il y aurait un passage d'environ un mètre qui serait communal ?

**G10/07/13** : Il y a toujours des campeurs dans le terrain appartenant à M. Poujol. Cette zone est résidentielle. Cela fait trois ans que la Mairie nous promet une « vigilance accrue » sur ce problème.

**G11/07/13** : Le chemin de la Roselière a été refait en enrobé à la satisfaction des riverains.

**G12/07/13** : Le soir du 13 juillet le Voilis et l'Horizon avaient mis des tables et des chaises contre le mur du front de mer, sans se soucier des limites qui leur sont réservées.

**G13/07/13** : Pendant de longues semaines, les poubelles du chantier de l'hôtel du « Voilis » ont séjourné rue Joseph Sers, créant une gêne importante aux riverains.  
Il serait souhaitable que ce genre de situation ne se reproduise plus.

**G14/07/13** : Depuis l'aménagement du front de mer et malgré les assurances qui nous ont été faites sur d'éventuels débordements, les commerces ont leurs mobiliers systématiquement hors limites.

**G15/07/13** : Sur le nouveau front de mer, on avait discuté que les voitures ne pouvaient pas stationner.  
Qu'en est-il pour les motos ?  
Peut-on envisager des « peignes » pour stationner les vélos ?

**Réponses :**

**G01/07/13** : lauriers à redresser

Le service espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a fait le nécessaire en matière de redressement et de traitement des plantations le long de l'Hérault le 7/08/2013.

**G02/07/13** : chemin de la chevrette

Le stationnement de résidents sur l'entrée du chemin ne pose pas de problème particulier en matière de circulation, la voie, à cet endroit, ayant une largeur supérieure à 10 mètres.  
En ce qui concerne le problème de visibilité coté st Vincent, avant d'envisager la suppression de places de stationnement, un miroir sera positionné sur ce carrefour pour améliorer la sécurité.

**G03/07/13** : pont route de Guiraudette

Pour le raccord entre le pont et la route sur la voie rapide en direction du rond point de l'Ephèbe, les services techniques de la ville et ceux du conseil général vont entreprendre des négociations en vue de déboucher sur le conventionnement des conditions d'entretien de ce pont, supportant une voie communale et franchissant une route départementale.

**G04/07/13** : symboles marins aux giratoires

La municipalité n'est pas favorable à l'utilisation de symboles marins, afin de servir de repère, pour les 4 rond-points de la route de Rochelongue. Il sera envisagé d'autres équipements, aujourd'hui non définis.

**G05/07/13** : le marché du lundi soir

Le marché du lundi sera modifié l'année prochaine, avec moins de commerçants, cette année, la régie des droits de place n'a pas pu le réorganiser faute de temps.

**G06/07/13** : le « Stop » placé sur l'avenue François Mas

La mise en place d'un « stop » sur la route de st Vincent sur le carrefour avec la rue François Mas, a déjà été expérimentée. Une grosse majorité des riverains et des commerçants s'y étaient opposés, et nous avons rétabli la situation telle qu'elle est aujourd'hui.  
De plus, si la rue François Mas devait être prioritaire, je pense que nous aurions un problème de vitesse donc de sécurité sur ce carrefour très emprunté par les piétons.

**G07/07/13** : faire respecter l'interdiction de stationner chemin du camping

Informations transmises à la police municipale afin de faire respecter la signalisation en place.

**G08/07/13** : rétablir la voie douce chemin des Dunes

La voie douce chemin des dunes a été protégée : coté camping par un enrochement, et coté mer par du mobilier urbain. Il convient pour la saison prochaine de protéger un secteur supplémentaire dans la partie centrale du chemin. En ce qui concerne le mobilier urbain manquant coté gauche en allant à la mer, ce dernier sera complété dès que possible.

**G09.07/13** : liaison entre le chemin des Camarines et le chemin des Dunes

Il existe bien une partie communale entre les deux chemins. Il s'agit d'un fossé qui a été busé. Le marchand de pizza n'a pas à ma connaissance, l'autorisation de fermer ce petit passage piéton. Aussi, il a été demandé au service gestion du domaine public et à la police municipale d'engager une procédure afin de rétablir le cas échéant, le passage.

**G10/07/13** : campeurs dans le terrain appartenant à M. Poujol.

Service Urbanisme CAHM.

**G11/07/13** : le chemin de la Roselière a été refait en enrobé à la satisfaction des riverains.

**G12/07/13** : 13 juillet débordement Voilis et l'Horizon

Le soir du 13 juillet, tous les commerçants et non pas que le Voilis et l'Horizon ont eu l'accord de la mairie pour installer quelques tables et chaises supplémentaires et ce, de façon exceptionnelle, pour le feu d'artifice.

**G13/07/13** : containers rue de Sers. (Voilis)

Les services du SICTOM, font en sorte de gérer et d'améliorer la situation avec le propriétaire de l'hôtel le Voilis, cette situation ne devrait pas se reproduire, car il s'agit, pour le cas, de poubelles de chantier.

**G14/07/13** : débordements commerçants du front de mer

Pour tout ce qui est dépassement de terrasse la Police Municipale du Grau d'Agde avec la régie des Droits de Place sont chargées de faire respecter les emprises autorisées, ces dernières étant matérialisées au sol par la pose de clous. A priori, les photos transmises ont été prises avant l'inauguration du front de mer, les clous en question n'étaient pas encore mis en place.

**G15/07/13** : Sur le nouveau front de mer, garage à vélos supplémentaires et stationnement moto ?

3 Racks à vélos ont été mis en place sur le front de mer.

CQ :

C'est insuffisant pour la saison estivale, pourriez-vous envisager d'en rajouter l'été et les enlever l'hiver ?

#### **Questions du comité de quartier**

**G01/08/13** : Dépassement des limites autorisées par les commerces du Grau en Front de mer, dont les emprises autorisées sont matérialisées au sol par la pose de clous. Plutôt que la pose de clous, ne pourrait-on envisager la mise en place de jardinières ou bien de poteaux reliés entre eux par des cordes formant une main courante ?

**G02/08/13** : Hygiène : Conteneurs à ordures débordants.

A noter que, (diverses photos transmises de commerces du front de mer), il ne s'agit pas de poubelles de chantier.

**G03/08/13** : Plusieurs photos sont transmises avec des stationnements anarchiques des bicyclettes et motos sur le front de mer.

**G04/08/13** : Avec des enfants en bas âge, l'emplacement des douches est gênant pour ceux qui veulent accéder à la plage sans être mouillés.

**G05/08/13** : Le petit tronçon du front de mer entre la rue Jean Jaurès et l'entrée du parking interpelle : Les véhicules qui y circulent gênent considérablement les piétons, et des véhicules stationnent de chaque côté de ce petit tronçon (alors que le stationnement est interdit), ce qui détruit l'harmonie de la promenade du front de mer.

#### **Réponses :**

##### **Déroghations déballages terrasses**

Le dépassement de terrasses avait été accordé exceptionnellement le jour du feu d'artifice du Grau d'Agde. Il n'est pas envisagé d'étendre cette disposition pour d'autres manifestations. La police municipale et la régie des droits de place ont pour mission de faire respecter l'occupation du domaine public au droit de chaque commerce.

**G01/08/13** : clous terrasses

Il n'est pas envisageable de remplacer les clous par du mobilier car le projet a été réalisé pour que l'espace soit le plus aéré et le plus libre possible, d'où la présence de ces clous.

**G02/08/13** : containers

Ce point de collecte a été pendant toute la durée des travaux du Front de Mer un véritable point noir qui nous a valu de nombreuses plaintes des riverains. Le professionnel concerné par ces débordements doit fermer sa cour par un portail afin que ses conteneurs soient enfermés en permanence.

Il dispose d'un conteneur pour stocker ses sacs d'ordures ménagères et d'un conteneur pour ranger proprement ses cartons.

Son bac pour les ordures ménagères lui permet de transporter ses sacs, sans faire couler les jus, jusqu'à la structure enterrée, dont il a la clé d'accès. Celle-ci est située à proximité, au niveau du parking.

Nous avons voulu faire un essai sur ce secteur en lui attribuant un conteneur pour le stockage des cartons car le dépôt des cartons à même le sol sur ce point de collecte entraîne des dépôts sauvages importants de sacs poubelles.

Nous avons diffusé une communication aux habitants du Front de Mer leur indiquant les nouveaux points de collecte pour les conteneurs des logements concernés et nous avons fait en sorte qu'il y ait des points de collecte dans toutes les rues perpendiculaires au Front de Mer.

#### **G03/08/13** : stationnement bicyclettes

Il est évident qu'il faut interdire le stationnement des deux roues motorisées sur le front de mer. Compte tenu de l'expérience de la saison 2013, une proposition sera faite dans ce sens pour 2014.

#### **G04/08/13** : douches

Aujourd'hui, les douches ont été déplacées par rapport au projet initial en concertation avec les usagers. Nous sommes limités par la place et limité par l'espace platelage.

#### **G05/08/13** : stationnement jean jaunes

A ce jour, le stationnement est interdit des deux cotés sur le tronçon Jean Jaures dans sa partie comprise entre le front de mer et la rue Sers. La police municipale a pris en compte ce problème et sera vigilante dans les mois à venir.

### **Questions du comité de quartier**

**G01/09/13** : La voie douce du Saint Christ à Agde, est très dangereuse (végétation excessive, piste étroite et en mauvais état) Elle est aussi très fréquentée.

Son élargissement est-il programmé ?

**G02/09/13** : Les grosses balayeuses ont élargi leur champ d'action, mais le « souffleur » ne joue pas toujours son rôle.

Pour rationaliser l'utilisation de ces grosses machines, nous suggérons de privilégier des points sensibles.

**G03/09/13** : Sur l'avenue du Littoral, dans la section comprise entre l'avenue de Saint Vincent et la rue du Littoral, les véhicules stationnent des deux cotés de l'avenue qui est en double sens. C'est déjà de l'acrobatie quand deux véhicules se croisent, c'est impossible si un des deux véhicules est un camion ou un bus. Les piétons, nombreux en été, doivent se faire tout petits, car il n'y a plus de passage pour eux. Il est urgent de réglementer le stationnement.

**G04/09/13** : Sur la place des mûriers, les deux bornes électriques et eau, sont le plus souvent ouvertes. Qui est chargé de les refermer ?

**G05/09/13** : Les propriétaires des résidences Les Algues et Le Saint Vincent demandent un miroir sur la rue qui débouche sur la rue Beaulieu (entre le 33 et le 37 rue Beaulieu). Ce miroir pourrait se situer au niveau du 28 de la rue Beaulieu.

**G06/09/13** : Les administrés de la rue François Mas demandent à quelle date seront entrepris les travaux de réfection de la rue et des trottoirs ?

**G07/09/13** : Nous avons signalé le 20 juin un terrain situé 47 route de Saint Vincent qui, par son état d'insalubrité, était une menace permanente d'incendie. Vous nous avez fait savoir le 10 juillet qu'une première lettre au propriétaire étant restée sans réponse, vous alliez lui adresser une nouvelle lettre en recommandé avec A/R pour lui demander de nettoyer son terrain dans les meilleurs délais. Cette lettre a-t-elle été envoyée, car à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas obtempéré. Nous pensons que les

lois de la République faisaient obligation aux municipalités de faire respecter une certaine propreté des terrains, surtout quand la sécurité des personnes est en jeu ?

**G08/09/13** : Pourquoi est-il si difficile d'interdire le stationnement chemin du Camping ? Pourquoi, cette année encore, il y a des campeurs sur un terrain situé en zone résidentielle ? On ne peut que constater le « peu de motivation » de la Police municipale. Certains riverains de ce terrain nous ont rapporté des nuisances : certains campeurs ne pouvant supporter l'insalubrité de l'algéco servant de toilettes, sautent les clôtures pour faire leurs besoins dans les terrains limitrophes. Où est donc la « vigilance accrue » promise l'année dernière par la CAHM ?

**G09/09/13** : Au croisement du chemin de la Roselière/Charrue il faudrait améliorer la visibilité suite à l'élargissement du chemin de la charrue, en supprimant quelques arbustes sur la parcelle 234. Il faudrait également procéder au traçage de l'axe de la route et déplacer la bande blanche « Stop ».

**G10/09/13** : Sur le chemin des Camarines au débouché du chemin des Dunes, deux tranchées ont été creusées (terrain M. Ravaille). Si ces tranchées sont faites sur un terrain privé, il n'en demeure pas moins que l'accès n'est pas protégé et de ce fait ces tranchées sont très dangereuses pour les vélos et cyclomoteurs pouvant emprunter ce chemin de nuit. Déjà, une voiture a été immobilisée dans une tranchée vendredi dernier. Un appel à la police municipale est resté sans résultat. Il serait bon, soit de faire reboucher ces tranchées, soit de les signaler d'une façon visible avant un accident fâcheux.

**G11/09/13** : Nous sommes relancés par les habitants du quartier Roselière/ Charrue au sujet de la défaillance de la ligne téléphonique fixe qui les dessert. Malgré les pétitions et les différentes lettres à France Télécom, rien n'a changé depuis 5 ans. Ils demandent à la municipalité de les aider dans leurs démarches. Existe-il un projet de modernisation du réseau ?

**G12/09/13** : Sur la route de Rochelongue entre le ranch et la mer, les roseaux débordent sur la voie publique et les cars de la Ville sont obligés de se décaler sur la gauche, empiétant sur la voie inverse. Il faudrait dégager ces roseaux.

**G13/09/13** : En février 2013, nous avons proposé un aménagement d'une portion des berges de l'Hérault en amont de Port Nautic Services. Tout en maintenant notre demande qui nous paraît avoir été accueillie favorablement par la municipalité et la Sodéal, nous demandons qu'un nettoyage des berges soit réalisé périodiquement, ce qui ne serait pas un luxe.

**G14/09/13** : Entre la piste cyclable qui longe le centre aquatique et le rond-point de la route de Rochelongue, il manque environ 50 mètres pour raccorder les deux pistes. Cet itinéraire étant très fréquenté, il serait urgent de réaliser ce petit aménagement.

**G15/09/13** : A n°8 chemin des Trières, une clôture a été réalisée. Serait-il possible de nettoyer la partie entre la clôture et la chaussée, et envisager le déplacement des poteaux TELECOM et EDF qui sont dans le virage et masquent la visibilité. Ce virage est très étroit et il y a eu déjà plusieurs accrochages.

**G16/09/13** : Malgré la réponse satisfaisante du SICTOM à notre dernière lettre, concernant les aménagements consentis au restaurant Le Voilis au sujet de ses conteneurs d'ordures, force est de constater que ceux-ci restent en permanence sur la chaussée. Ce professionnel n'est-il pas tenu, comme tout un chacun, de garder ses conteneurs à l'intérieur et de les sortir quelque temps avant la collecte ?

**G17/09/13** : Afin d'éviter une véritable anarchie du stationnement les jours de marché, il faut réglementer le stationnement des camping-cars, et des véhicules des forains qui participent à ces marchés.

**G18/09/13** : Il faudrait soigner le nettoyage de la Pinède de Notre Dame. Des usagers de passage à cet endroit, abandonnent sur place leur reste de repas.

**G19/09/13** : Pourrait-on signaler assez tôt la fermeture des berges – quai du chapitre – au rond point de la Belle Agathoise, lors des spectacles sur la scène flottante, afin d'éviter d'importants détours à ceux qui quittent Agde pour rejoindre le Grau en longeant l'Hérault.

**G20/09/13** : En avril 2012, nous vous signalions sur le parking municipal à l'extrémité du chemin des Dunes, 4 conteneurs surveillés par caméra.

M. LAROSE nous confirmait le 04.09.2012, avoir constaté la présence de caméras pouvant filmer la voie publique (ch. des Dunes, Camping Sables d'or, parking/restaurant les Vagues). La P.M n'étant pas compétente pour poursuivre les investigations, le dossier a été transmis à la Police Nationale pour enquête. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons du nouveau.

Peut-on connaître les résultats de l'enquête ?

#### **SUGGESTIONS :**

**G21/09/13** : Les véliplanchistes, les utilisateurs de bateaux, les surfeurs.... voient mal les brise-lames affleurant, lorsqu'ils reviennent à la plage par mer houleuse.

Est-il possible d'installer une signalisation –rouge et verte- qui guiderait ces amoureux de la mer ?

**G22/09/13** : Concernant les « Webcam » (caméras dirigées en permanence vers un lieu et visibles dans le monde entier 24h sur 24) nous savons qu'il y en a trois au Cap. Ne pourrait-on en installer une au Grau d'Agde, avec par exemple, vue sur les deux phares, permettant de voir la jetée dans la mer, la jonction de l'Hérault avec la méditerranée ?

#### **SATISFACTIONS :**

Merci pour la mise à niveau de l'avaloir situé au carrefour chemin de Guiraudette / chemin des Abreuvoirs. Nous pensons que c'était une demande raisonnable, comme d'autres qui ont été satisfaites –parfois avec un petit décalage- au grand bénéfice de la sécurité.

Les riverains du chemin des arbousiers et de l'impasse des cortadérias nous demandent de vous remercier pour les ampoules des lampadaires qui ont été changées.

#### **Réponses :**

##### **G01/09/13**

L'élargissement de la voie douce du Saint Christ à Agde n'est pas programmé à ce jour.

Par contre, l'entretien des bas cotés est régulièrement effectué par les services municipaux et de la CAHM : débroussaillage, désherbage, taille des végétaux.

##### **G02/09/13**

Nous avons transmis vos observations concernant le rôle du « souffleur », à ce jour jugé non conforme, au responsable du service « Propreté » de la Communauté d'Agglomération.

##### **G03/09/13**

Aucun aménagement (chaussée, trottoirs) n'est prévu à ce jour avenue du Littoral, et en particulier sur le tronçon entre la rue du Littoral et le route de Saint Vincent.

##### **G04/09/13**

Les agents du service des Droits de Place sont chargés d'ouvrir quotidiennement les bornes, place des Muriers, dès l'arrivée des commerçants.

Ces bornes sont refermées par la Police Municipale, à l'issue du marché journalier (entre 14h00 et 15h00).

Ces bornes sont ouvertes tous les matins, à disposition des commerçants du marché journalier.

A l'issue du marché, ces bornes sont fermées par la police municipale (entre 14h et 15h).

##### **G05/09/13**

Pour la pose de miroir à la sortie de propriétés privées, comme c'est le cas pour les propriétaires des résidences les Algues et le Saint Vincent, la procédure est la suivante :

Une demande doit être adressée à la Régie Voirie par le syndic de copropriété, laquelle décidera de l'opportunité de la requête.

Si la demande est approuvée, l'acquisition du matériel reste à la charge des copropriétaires.

##### **G06/09/13**

Les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de l'avenue François Mas seront intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'entretien des voiries 2014/2020. Les travaux de reprise des réseaux humides devraient débuter fin 2014, début 2015.

### **G07/09/13**

Le service Domanialité a transmis deux courriers au propriétaire du terrain situé 47 route de Saint Vincent (Mr Gleizes).

Le premier le 26 juin 2013 (courrier n° 2013/29) demandant de nettoyer la parcelle, le second le 11 juillet 2013 (courrier n° 2013/33) mettant en demeure l'intéressé.

Ces deux courriers étant restés sans suite, le dossier a été transmis aux services de la Police Municipale.

### **G08/09/13**

#### **Stationnements chemin du camping :**

D'une manière générale, durant la saison estivale, de par l'afflux de population qui dépasse largement la capacité de places de stationnement disponibles, nous verbalisons essentiellement sur les axes routiers principaux très fréquentés. Sur les axes secondaires, nous ne verbalisons que les stationnements véritablement gênants, sauf bien sur, s'il y a un parking ou des places de stationnement à proximité.

#### Pour exemple :

- Centre port du Cap d'Agde : nous pouvons mener une politique ferme de verbalisation sur l'axe principal et les axes secondaires (1400 PV) car il y a toujours des places de stationnement disponibles à proximité.

-Agde centre, jeudi jour de marché : de par la saturation des parcs de stationnement, nous verbalisons le stationnement interdit sur les axes principaux (JJ Rousseau, Richelieu,...) et ne verbalisons que les stationnements gênants sur les axes secondaires (rue de la Corderie, ...)

#### Pour le secteur concerné :

Nous verbalisons régulièrement le chemin des Dunes (140 PV), qui est un axe principal roulant, utilisé aussi bien par des véhicules que par des piétons et cyclistes.

Sur les axes secondaires (chemin du Camping, des Camarines, du Perdigal, de la Cossarde...), nous verbalisons les stationnements pouvant être source de danger ou de blocage de la circulation.

Ce n'est donc pas un manque de motivation, mais la mise en place d'une politique cohérente de verbalisation, qui doit prendre en compte :

- L'environnement (secteur résidentiel, commerçant, ...)
- Les infrastructures (parcs de stationnements,...)
- La population concernée (à l'année ou de passage)
- la sécurité des personnes

### **G09/09/13**

Nous ne pouvons intervenir sur la parcelle cadastrée MT234, à l'intersection des chemins de la Roselière et de la Charrue, celle-ci étant privée (propriété de Mr GUILLOT Erick).

Par ailleurs, les travaux de peinture routière demandés seront effectués pour fin novembre.

### **G10/09/13**

Les services municipaux, considérant la dangerosité de la situation sont intervenus, et ont comblé les deux tranchées, par apport de tout-venant.

### **G11/09/13**

Un courrier de demande de modernisation du réseau dans le secteur Roselière/Charrue a été adressé par la Direction Environnement, compétente en matière de téléphonie, à France Télécom.

### **G12/09/13**

Les roseaux qui débordaient, route de Rochelongue, entre les chemins de Notre Dame à Saint Martin et de Malfato, ont été taillés.

### **G13/09/13**

Une portion des berges de l'Hérault, en amont de Port Nautic Services, a été nettoyée par nos soins.

En fait, il s'agissait uniquement d'un essai qui n'a pas été concluant : le tout-venant découvert retombe sur la voie douce rendant celle-ci dangereuse, malgré l'aspect esthétique intéressant (quai en basalte apparent).

Il n'est pas prévu de continuer cette intervention.

### **G14/09/13**

La jonction entre la voie douce de la route de Rochelongue et celle du chemin de Notre Dame à Saint Martin (à l'arrière du groupe scolaire), est prévue et sera réalisée dans l'hiver.

### **G15/09/13**

La partie de chaussée, entre la nouvelle clôture et la chaussée, au niveau du n°8 chemin des Trières a été nettoyée et compactée.

Par ailleurs, l'ensemble des poteaux seront déplacés, dans le cadre des travaux d'élargissement de cette voie.

### **G16/09/13**

#### **Réponse du SICTOM :**

Effectivement, les règles sont les mêmes pour tout le monde.

Nos services ont une nouvelle fois expliqué à ce professionnel qu'à partir du moment où un seul usager ne respecte pas les règles relatives à l'utilisation des conteneurs cela était suffisant pour créer de véritables points noirs difficiles à résorber par la suite.

Nous avons donc effectué des changements de dotation pour lui améliorer son quotidien. Nous lui avons retiré son bac de 660 litres marron et en remplacement nous lui avons attribué un bac de 340 litres à couvercle vert. Ce conteneur ne peut en aucun cas faire l'objet d'une collecte, il lui sert au transport de ses sacs jusqu'à la benne enterrée qui se situe juste en face de son établissement sans que les jus coulent sur la chaussée.

Nous avons distribué une nouvelle fois dans les boîtes aux lettres un plan permettant de visualiser les différents points de rassemblement des conteneurs pour la collecte. Nous avons indiqué précisément qu'aucun point de collecte n'existe à hauteur du portail de cet établissement.

Si ce professionnel continue à laisser ses bacs à demeure sur la voie publique, il faudra que ce soit la PM qui fasse appliquer l'arrêté A/2013-155.

### **G17/09/13**

Si votre demande concerne le marché hebdomadaire du jeudi, le service Droits de Place et les commerçants ont convenu que les véhicules devraient stationner sur le parking du Front de Mer, afin de libérer les rues du Grau d'Agde.

### **G18/09/13**

Une attention particulière, malgré des passages journaliers en période estivale, sera portée par le service « Propreté » de la CAHM, sur le secteur de la Pinède de Notre Dame.

### **G19/09/13**

Un calendrier des événements programmés sur la scène flottante, nécessitant la fermeture du quai du chapitre, existe et est à la disposition des usagers.

### **G20/09/13**

Suite à la demande du Chef de la Police Municipale, le référent du commissariat est allé sur place pour constater et a pris contact avec le gestionnaire des caméras positionnées à l'extrémité du chemin des Dunes.

#### **Ses conclusions :**

Les caméras n'ayant pas de système d'enregistrement et ne visualisant que les emplacements de stationnement en bordure de la propriété, occupés généralement par des clients, et que ce système a été mis en place pour lutter contre les vols et dégradations, le commissariat ne poursuivra pas.

### **G21/09/13**

La mise en place d'une signalisation à l'attention des véliplanchistes n'est pas possible car réservée aux chenaux d'accès aux ports et embouchures de fleuves.

Par ailleurs, ces ouvrages situés dans la bande des 300 mètres ne font pas l'objet d'une signalisation particulière.

### **G22/09/13**

Votre proposition d'installation d'une webcam, face aux phares, a été transmise au service Communication de l'Office du Tourisme.

### **Questions du comité de quartier**

**G01/10/13** : Sur le quai MERIC, les livreurs essayent de venir au plus près du lieu de leur livraison, causant ainsi des saturations sur ce quai. Quelquefois la borne ne marche pas, alors ils stationnent devant la borne. Il serait souhaitable de réserver 3 places de stationnement pour les livraisons aux horaires du matin (8h à 11h) quai Fonquerle, devant le Château Vert. Elles auraient le mérite d'être à proximité du poste de police et non loin des commerces. Les livreurs prendraient leur diable pour livrer les commerçants. Le reste du temps ces places seraient disponibles. Plus de problèmes de bornes et de stationnement gênant. Ce système marche bien au Grau du Roi, par exemple.

**G02/10/13** : Pour avoir accès à la boîte aux lettres se trouvant devant la maison des services publics, sans descendre de voiture, il suffirait de la tourner d'un quart de tour et de la rapprocher du bord du trottoir. Cela permettrait aux handicapés comme aux valides, de poster leur courrier sans descendre de voiture.

**G03/10/13** : Les habitants du haut du chemin de fin de siècle, se plaignent de l'inondation de leur habitation par temps de pluie.

**G04/10/13** : La presse dénonce l'occupation frauduleuse des places d'handicapés. Qu'en est-il sur Agde ? Des places ont été installées devant des demeures d'handicapés qui ont changé de domicile, ou ne viennent qu'en période estivale. Faut-il maintenir ces places ?

**G05/10/13** : Les habitants du chemin des blanquettes demandent un miroir sur la sortie chemin de Guiraudette.

**G06/10/13** : Il faudrait poursuivre l'installation de raques à vélo qui est insuffisante, et, prévoir des raques comme il en existe au Centre Aquatique, qui permettent le stationnement des vélos munis d'un antivol central, et non sur les roues.

**G07/10/13** : A la jonction du chemin de Baluffe avec la plage, les rochers de protection du chemin ont été déplacés pour faciliter le passage des camions lors du chantier d'enrochements. Ils n'ont pas été remis à leur place à la fin des travaux.

Il faudrait profiter de la pelle mécanique, actuellement sur le chantier, pour rétablir cette protection.

**G08/10/13** : Ce dernier coup de mer, vient de mettre en évidence l'agression des vagues sur la plage, au point de la faire disparaître sur plusieurs dizaines de mètres. Les 2 points où le sable a totalement disparu sont situés en fond des tombolos nouvellement créés, de part et d'autre de la rotonde et devant le terrain de pétanque. Avez-vous une réflexion pour protéger cette plage ?

**G09/10/13** : Pouvez-vous indiquer, si la mise au gabarit de la rue du littoral et du chemin du Petit Quist se fera bientôt ?

### **SATISFACTIONS :**

La remise en état, à la satisfaction de la majorité des riverains, de la portion du chemin de la Chevrette, entre la rue des Jardins de la Mer et la route de Saint Vincent (G11/05/13).

Les roseaux qui débordaient sur la route de Rochelongue entre le ranch et la mer ont été supprimés à notre demande pour une meilleure circulation (G12/09/13).

Un début de nettoyage des Berges de l'Hérault en amont de Port Nautic Service a été effectué. Peut-on espérer la poursuite de cet aménagement comme nous le demandons (G13/09/13).

La partie entre la clôture et la chaussée au n°8 chemin des Trières a été aménagée à notre demande et à la satisfaction des riverains. (G15/09/13).

### **Questions du comité de quartier**

#### **G01/10/13 et G02/10/13**

Concernant le positionnement d'emplacements de stationnement réservés aux livraisons devant le Château Vert et le déplacement de la boîte aux lettres devant la Maison des Services Publics, nous proposons une visite sur site.

### **G03/10/13**

Chemin de Fin de Siècle, le nettoyage du puisard à sec a été effectué avec le concours de la SOLATRAG. Par contre il n'est pas prévu, pour l'heure, d'aménagement complémentaire de voirie pour le pluvial, faute d'exutoire.

### **G04/10/13**

Réponse de Mr LAROSE, Responsable de la Police Municipale :

Question relative aux emplacements réservés aux personnes handicapées.

#### **\* Sur la réglementation :**

La carte d'invalidité s'adresse aux personnes atteintes d'une incapacité permanente d'au moins 80%. Elle est délivrée sur demande par les Maisons Départementales des Personnes handicapées (MDPH), sur formulaire avec pièces justificatives.

Durée de validité (mentionnée sur la carte) : durée indéterminée ou durée comprise entre 1 an et 10 ans.

Utilisation : par le propriétaire de la carte ou la tierce personne qui l'accompagne.

#### **\* Sur la Carte :**

Depuis 2011, un seul modèle de carte est valable : la carte européenne de stationnement pour personne handicapée.

Au recto : la durée de validité

Au verso : le nom du titulaire avec photo.

#### **\* Sur les sanctions :**

1 usage frauduleux de la carte est passible d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe : 1500 euros

#### **\* Sur les emplacements :**

L'aménagement de ces places est une obligation pour le Maire. Un certain pourcentage (au moins 2%) de l'ensemble de chaque zone de stationnement doit être aménagé en places handicapées. Pour les habitations collectives neuves, 5% du total.

#### **\* Sur les fraudes :**

L'uniformisation des cartes a permis un meilleur contrôle. Cependant, il est constaté dans les grandes villes notamment (de par la rareté des places disponibles), une augmentation des fraudes :

- Utilisation de la carte d'un parent.
- Carte de stationnement falsifiée.
- Vol de la carte.

Le travail des forces de Police pour repérer les fraudes est difficile car :

- La photo et le nom se trouvent au verso de la carte (donc invisibles pour les agents)
- Pas d'accès au fichier nominatif des titulaires de ces cartes.

La seule possibilité est donc d'attendre que la personne arrive à son véhicule pour contrôler.

Dans la plupart des cas, ces fraudes sont découvertes sur « indication » d'une tierce personne (nous avons eu le cas au Cap d'Agde).

D'autre part, ces emplacements ne sont pas privés, même s'ils sont pour la plupart positionnés au plus près du domicile de personnes titulaires de la carte GIG/GIC.

C'est pour cela que ces places sont maintenues, malgré le déménagement du titulaire de la carte d'invalidité.

### **G05/10/13**

Un miroir a été positionné à l'intersection des chemins des Blanquettes et de la Guiraudette.

### **G06/10/13**

Nous vous avons déjà communiqué, lors d'une précédente réunion, le nombre et le positionnement, des raques à vélos du Grau d'Agde, qui semblait suffisant et satisfaisant.

Toutefois, nous sommes disposés à étudier vos propositions afin d'améliorer le service sur des endroits stratégiques.

Nous attendons vos propositions d'implantation et jugerons de la faisabilité et de l'opportunité.

#### **G07/10/13**

Lors des travaux de construction des brise-lames de la plage du Grau, il n'a pas été réalisé de piste d'accès à la plage. Toutefois, il va être vérifié sur place si des rochers ont été déplacés, chemin de Baluffe, et le cas échéant, ils seront remis en place.

#### **G08/10/13**

Dans le cadre des travaux de protection de la plage du Grau engagé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il a été procédé à la construction de deux ouvrages de protection de type brise-lames ; aujourd'hui, il va être réalisé le dragage de l'embouchure de l'Hérault pour un volume de 30 000 m<sup>3</sup>. Deux tiers de ce volume de sable va être mis au niveau sur un linéaire compris entre le brise-lame tenon et la rue de Vergaville pour protéger le nouvel aménagement.

#### **CQ :**

Il faudrait rajouter du sable.

*Richard DRUILLE explique que l'effet des brise-lames se verra, mais il faudra patienter plusieurs mois pour que le sable s'installe.*

#### **G09/10/13**

Il n'y a pas à ce jour de projet identifié concernant l'aménagement de la rue du Littoral et du chemin du Petit Quist.

#### **CQ :**

Il serait bien de continuer le nettoyage des berges de l'Hérault qui a déjà été engagé.

Sébastien FREY informe que concernant les épaves, ce sont les assurances des propriétaires de bateaux qui doivent prendre en charge leurs évacuations.

#### **CQ :**

Nous sommes en attente d'une solution pour gérer le stationnement du Chemin du Camping.

### **SECURITE**

*Présenté par Luc Larose*

- Contrôles routiers : Rond-Point des Chalutiers
- Mise en fourrière : Parking du Front de Mer, Place de l'Ingénieur Niquet, Parking Rancho, Parking du Vieux Pêcheur, Place des Mûriers, Parking Jules Milhau, Parking La Tamarissière, Avenue François Mas...
- accidents : Rue Jean Jaurès, Rue des Sirènes, Rue Jacques Béziat, Chemin de Notre Dame, La Tamarissière, Chemin du Perdigal, Quai Commandant Méric, Avenue de Saint Vincent...
- Incendies : Le grau, Chemin de Notre Dame
- Gens du voyage : Les Verdisses, la Tamassière, Rue des Grands Pins, Avenue du Littoral, Chemin de Notre Dame, Grau d'Agde, Notre Dame.
- Diverses dégradations ; problème de voisinage ; squats ; trouble de l'ordre public ; interpellations ; nuisances sonores...

#### **CQ :**

- Rue Béziat, un jeune adolescent perturbe le quartier.
- le panneau « voisins vigilants » a disparu.
- pouvez-vous demander de tailler les arbres au propriétaire qui se trouve à l'étranglement entre le Chemin de la Chevrette et le Chemin de la Cossarde.
- le propriétaire du numéro 42 du Chemin de la Chevrette se plaint d'être en contre bas et reçoit les eaux pluviales.
- relance de la demande de prévoir une piste cyclable sur la route de Saint Vincent.
- pouvez-vous prévoir une protection pour les piétons le long de la Route de Guiraudette pour l'accès aux commerces (jusqu'au Chemin des Abreuvoirs).
- les conteneurs enterrés devraient être à la disposition de tous et pas seulement des commerçants.

- propose de rajouter un raque à vélos près du commerçant qui vend du coquillage face au primeur place des mûriers.
- pouvez-vous rajouter une douche en bas de l'escalier près du parking du Front de Mer.

## **B – PROJETS MUNICIPAUX**

*Dossier présenté par Didier SAIGNES*

### **Point sur les travaux d'aménagement du Front de Mer**

#### **Programme de l'opération**

Le programme de l'opération a consisté à requalifier le front de mer du Grau d'Agde entre le quai Méric et la rue Joseph Sers.

#### Les objectifs du programme :

- Structurer l'espace urbain autour des lieux de vie, de commerce et de tourisme et réaliser une promenade continue le long du front de mer en proposant un schéma de piétonisation prenant en compte la saisonnalité du site
- Créer et repositionner de nouvelles structures et de nouveaux bâtiments pour améliorer les fonctions d'hygiène et de sécurité : douches, toilettes et postes de secours
- Concevoir une charte architecturale des terrasses commerciales
- Protéger l'espace urbain des « coups de mer »
- Réorganiser les différents modes de déplacement : piétons et accessibilité des personnes à mobilité réduite, cyclistes, véhicules de tourisme, de service, de secours, de livraison
- Créer des espaces verts en tenant compte des contraintes environnementales de développement durable
- Améliorer et mettre aux normes les réseaux humides et secs
- Créer un éclairage répondant aux contraintes de sécurité et d'embellissement du secteur
- Améliorer les conditions de stockage et de ramassage des déchets
- Créer une signalétique d'information et de direction

#### **Etudes réglementaires**

Avenant à la convention d'occupation du domaine public maritime pour les petites extensions sur la plage, facilitant les accès aux personnes à mobilité réduite...

#### **Programmation des travaux**

Les travaux de réseaux AEP et assainissement ont été exécutés début octobre 2012 et terminés fin mars 2013.

#### **Montant de l'opération**

Montant des travaux : 4 800 000 euros TTC

Montant total : 5 150 000 euros TTC

Subvention de l'agglo : 200 000 euros

Subvention du Conseil Régional : pas de réponse officielle mais des contacts en cours (726 900 euros demandés)

Début des travaux : **Novembre 2012**

Fin des travaux : **Juin 2013**

#### **Quelques chiffres**

- Dallage en pierre naturelle : 6 700 m<sup>2</sup>
- Revêtement en béton désactivé : 400 m<sup>2</sup>
- Revêtement en enrobé : 350 tonnes
- Parement de mur en pierre naturelle : 500 m<sup>2</sup>
- Platelage en bois : 2 000 m<sup>2</sup>
- Mat d'éclairage : 20 u
- Banc et fauteuil : 25u
- Byciparc : 3u
- Réseaux d'eaux usées : 400 m<sup>2</sup>
- Réseau d'eau potable : 450 m<sup>2</sup>
- Douche : 7u
- Plantations : 30 arbres
- Local sanitaires et distributeur de billets : 1u
- Table d'orientation : 1u

- Pergolas ombrières : 4u

### **Point voirie et espaces verts**

Afin de sécuriser et entretenir le parc routier et de sécuriser le parcours des divers usagers sur l'ensemble du quartier, la Ville investit depuis de nombreuses années sur ses voiries, que ce soit dans le cadre d'opérations spécifiques ou bien dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien des voiries.

Ces réfections de chaussées s'accompagnent quand c'est nécessaire de la mise en conformité ou de l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Sur le secteur Grau d'Agde - Tamarissière, depuis 2001, c'est environ 1,5 à 3 kms en moyenne de voirie et trottoirs qui sont repris chaque année, ce qui correspond à un investissement annuel d'environ 1 à 1,4 M€ TTC.

Ainsi, la route de la Tamarissière, la route du Grau et le boulevard du Saint Christ, la route de Saint Vincent, ainsi que la plupart des voiries du centre du Grau et les voiries équipées en assainissement collectif situées entre la route de Saint Vincent et le chemin du Grand Quist, ont été réhabilitées (soit plus de 21 kms depuis 2001).

Enfin, notons une opération de grande envergure : la requalification du Front de Mer du Grau d'Agde, pour près de 5 M € TTC d'investissements.

D'ici la fin de l'année 2014, sont programmées les réfections du chemin des Trières, du chemin du Grand Quist, des chemins du Grand et du Petit Perroquet, de la rue des Chantiers et du quai Méric.

### **Pluvial (Camin des Ourmes et chemin du Grand Quist)**

Les travaux d'assainissement des eaux pluviales sur le secteur du Grau d'Agde ont débuté au mois d'octobre 2013 pour un montant d'environ 850 000€ TTC.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études PRIMA INGENIERIE.

Contrairement au passé, les eaux de ruissellement pluviales seront remises au milieu naturel grâce à des postes de refoulement.

Nouveauté sur ce dossier, la Commune a insisté sur la qualité des eaux et à ce titre a souhaité mettre en place un filtre qui permettra d'éliminer la plus grosse partie de la pollution.

Un dossier a été constitué dans le cadre d'un appel à projet sur le sud de la France, lancé par l'Agence de l'Eau pour obtenir des aides sur le traitement des eaux pluviales.

### **Pistes cyclables**

Au travers de son schéma directeur des pistes cyclables, la municipalité a tenu à porter sa réflexion bien au-delà de la durée du mandat actuel afin d'appréhender la problématique des voies douces dans toute sa complexité, tout en proposant un programme de réalisations concrètes jusqu'en 2014.

Les voies aménagées depuis 2008 sur le secteur Grau Tamarissière représentent 7,76 kms pour un investissement de 1,75 M€ TTC. Ces voies permettent de se déplacer le long de la route de la Tamarissière mais aussi à l'intérieur du Grau d'Agde, et également de relier le Grau d'Agde à Agde (route de Guiraudette, route de Rochelongue...) et au Cap d'Agde (Chemin de Notre Dame à Saint Martin).

Ainsi en 2013, c'est environ 1M€ HT qui ont été investis pour créer 3.27 kms de voies douces sur les voies suivantes :

- route de Rochelongue (Pont RD612 au chemin de Notre Dame à Saint Martin)
- front de Mer du Grau
- chemin de Baluffe

D'ici fin 2014 sont programmées la voie douce du quai Méric entre le chantier naval et le parvis du Château Vert, diverses liaisons, notamment dans les Verdisses dans le cadre de la mise en œuvre du PAEN, ainsi qu'un programme de réhabilitation des voies existantes.

### **Présents :**

M FREY, M DRUILLE, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL , M CHAUDRON, M GROU, M ARCHIMBEAU, M LAROSE, M JEANTET.

Représentants du CQ :

M AMIEL, M CAVAILLES, M CHOUFFOT, M GIBELLO, M MAHUL, Mme MONNERIZ, M MOTARD, M PACULL, M PRUNET, M SABATIER, Mme SIMONIN, M SUAOU, Mme VANRAET, M VINCENT.

Absent excusé :

Mme AUBERT, M ESTEVE.